

Ministère de l'Industrie  
et de l'Artisanat

- Lettre

17211985 - 131871991

4578e 7 doc

ND.J./M.L./

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI

Kigali, le 13 AOUT 1991

N° 1299 /08/02.2.2/91

*Aff Adm*  
20 AOUT 1991

AFFEXIT ✓  
AFFADM ✓  
AFFEDUC ✓

13-8-91  
17168

A traité par  
Date  
N° Classement

Monsieur le Ministre de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique  
KIGALI

Objet: Séminaires organisés  
par l'E.I.B

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre lettre N° 14.04/  
02/296 du 5 février 1991 relative aux séminaires organisés par l'E.I.B,  
j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le dossier de candidature de  
Monsieur NDAGIWENIMANA Jean, Chef de Division "Assistance aux Promoteurs  
et aux Entreprises Agro-Industriels", et qui est proposé pour participer  
au séminaire de perfectionnement sur la méthodologie de création de PME  
agro-industrielles dans les Pays en voie de développement. Vous trouverez  
également joint à la présente, le memorandum justifiant l'opportunité de la  
participation de l'intéressé à ce séminaire.

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'Artisanat

NZIRORERA Joseph.

*P.O.*  
*Nzabamwita Gaspard*  
Dr NZABAMWITA Gaspard  
Secrétaire Général

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation Professionnelle  
KIGALI

Annexe 6/12/90

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

N°...2635/08/02.1.3/90

A traiter par.....  
 Date entrée.....  
 N° Classement.....

*Mest Un 27/11/90*  
*21/11/90*  
*24376*

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale  
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre lettre n° 3711/16.  
03.06/COOP/BILAT du 14 Septembre 1990 relative au projet de  
production d'engrais organo-biologiques à partir des déchets  
industriels et agro-industriels à soumettre au financement du  
Gouvernement Espagnol, j'ai l'honneur de vous faire parvenir  
une photocopie de l'étude de pré-faisabilité dudit projet élaborée  
en octobre 1988 par la Société Italienne IDECO en même temps  
que le résumé de l'étude en question.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
NZIRORERA Joseph.

*P.O.*  
*[Signature]*



Copie pour information à:

- ✓ Monsieur l'Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Commerce  
et de la Consommation  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda  
à PARIS
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda  
à KAMPALA.

RESUME DE L'ETUDE DE PRE-FAISABILITE DU PROJET DE  
PRODUCTION D'ENGRAIS ORGANO-BIOLOGIQUES  
AU RWANDA

Le développement et l'amélioration de la production agricole au Rwanda dépendront principalement de l'utilisation d'engrais aussi bien minéraux qu'organiques. Ainsi, pour maintenir l'auto-suffisance alimentaire actuelle en fonction de l'augmentation démographique, la production d'engrais organiques sur place en utilisant les déchets végétaux disponibles dans le pays, tels que les déchets de café, de banane, de riz, ... s'avère nécessaire. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre des programmes d'intensification agricole du pays.

Les engrais organiques présentent plusieurs avantages, puisqu'ils sont en mesure d'améliorer la structure de terrain en apportant des éléments organiques nutritifs tels que le phosphore, l'azote et le potassium. De toute façon, un vrai engrais organique doit, en premier lieu, avoir la capacité de transformer la composition physique du terrain et doit être employé en addition avec une certaine quantité de produits chimiques, qui varie suivant les nécessités du terrain et des cultures.

Le procédé de production d'engrais organo-biologiques est le procédé IDECO qui comporte les étapes suivantes :

- Broyage, homogénéisation des matières premières et préparation des mélanges;
- Préparation des tas et inoculation des Activateurs;
- Procédé de bio-oxydation;
- Production du produit fini et ensachage.

Ce procédé IDECO garanti un contrôle très attentif de la fermentation et de la qualité du produit fini, et il permet surtout d'optimiser les différents mélanges selon les nécessités de cultures.

Pour la réalisation du projet, il a été proposé de réaliser plusieurs unités semi-industrielles à travers tout le pays, dans le but de réduire le plus possible les frais de transport aussi bien des matières premières que du produit fini. Certaines localités intéressantes ont été repérées à savoir Kigali, Gisenyi et Butare. Ces localités ont été identifiées en tenant compte de la disponibilité des matières premières dans ces régions ainsi que des cultures environnantes susceptibles d'être traitées avec l'engrais organiques. Les matières premières qui ont attiré beaucoup l'attention sont celles qui sont disponibles en grande quantité et qui représentent habituellement une source de pollution.

Pour le moment, deux centres de production, un à Kigali, l'autre à Kayove (Gisenyi) peuvent être proposés. La région de Butare pour l'instant n'offre pas une disponibilité suffisante de matières premières. Dans l'immédiat, il est prévu de créer les unités de production d'une capacité de 3.500T/an. Avec le développement de l'industrie agro-alimentaire, il y aura une augmentation de quantités des déchets, et par conséquent la possibilité d'augmenter aussi bien les capacités prévues que de créer d'autres centres de production.

Le contrôle au niveau des matières premières et de la qualité du produit fini, ainsi que des résultats pratiques de fertilisation sur les différentes cultures devront être assurés par un centre de recherche, d'analyse et de contrôle qui pourra aussi assurer l'assistance technique nécessaire et la formation du personnel.

Le personnel nécessaire pour la production et le service commercial pour une unité de production d'une capacité de 3.500 T/an de produit fini serait au total de 15 personnes et se répartirait comme suit: Un directeur, un secrétaire dactylo, un responsable administratif, un responsable de ventes, quatre ouvriers spécialisés, cinq ouvriers non spécialisés, deux analystes/agronomes. Parmi ce personnel, seul le directeur pourrait être un expatrié spécialiste dans la production d'engrais argano-biologiques.

Le coût total d'une telle unité a été estimé à 75 millions de FRW et serait réparti comme suit :

- Equipements :	40.000.000 FRW
- Transport & assurances:	1.800.000 FRW
- Montage et start-up :	2.500.000 FRW
- Terrain :	60.000 FRW
- Oeuvres civiles :	23.175.000 FRW
TOTAL :	67.535.000 FRW arrondi à 70.000.000 FRW
- Fonds de roulement :	5.000.000 FRW

Le coût total du projet serait de 75 millions de FRW.

Le projet de production d'engrais organiques aura comme impact socio-économique:

- la réduction des devises nécessaires à l'importation d'engrais chimiques;
- la création de postes de travail;
- l'introduction d'une technologie avancée;
- la formation d'une équipe d'experts locaux;
- l'augmentation de la production agricole;
- l'augmentation du pouvoir d'achat des paysans; etc...

Si on considère un coût de production moyen de 8.22 FRW/Kg, on peut facilement arriver à un prix de vente moyen du BIOSOIL d'environ 16 FRW/Kg.

S.J.D./N.N.  
REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI

*Amiart*  
Kigali, le 15 NOV. 1990  
N° 2611 /08/02.2.1/90

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et des Forêts  
KIGALI

Concerne : Accords de financement  
des projets entre la  
Coopération de l'Etat  
Luxembourgeois et  
l'Etat Rwandais.

*M. le Minist. du 29/11/90*  
*plaid*  
*16.11.90*  
*24072*  
*29.11.90*

A traiter par  
Date entrée :  
No Classement :

- \*\*\* -

Monsieur le Ministre,

Référence faite à la lettre du 5 septembre 1990  
adressée par le Consulat Honoraire du Grand Duché du Luxembourg à Kigali  
à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
Internationale relative à la finalisation et signature des accords de  
financement des projets retenus lors de la visite officielle du  
Secrétaire d'Etat Luxembourgeois chargé de la Coopération effectuée au  
Rwanda du 27 au 29 juin 1990 et dont une copie vous a été réservée,  
j'ai l'honneur de vous demander la suite réservée au projet d'Installation  
de la Laiterie de 3.000 l/an à GATARE-GIKONGORO.

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'Artisanat  
*NZIROBERA Joseph*

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la  
République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI



*Initial*

/S.J.D/M.L./  
REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 08 NOV 1990

MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI

N° 2558 /08/02.2.1/90

*Mst. AG/M*

A traiter par .....
Date entrée : 9-11-90
N° Classement 23597

✓ Monsieur le Ministre à la Présidence  
de la République Rwandaise  
KIGALI

Concerne: Projet de fabrication  
du Papier à base de  
troncs de bananiers et  
de bagasse de Canne à  
Sucre.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre N° 2339/01.  
33 du 11/10/90 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de  
vous informer que mon Département a déjà engagé des procédures  
nécessaires relatives à la réalisation dudit projet par ma lettre  
N° 1355/08/02.2.1/90 du 19/6/90 adressée à l'Ambassadeur du Rwanda  
à WASHINGTON et dont une copie vous a été réservée.

Je voudrais saisir cette occasion pour  
demander à l'Ambassadeur du Rwanda à WASHINGTON qui me lit en  
copie de me tenir informé de la suite réservée audit dossier.

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale  
KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda  
à WASHINGTON  
WASHINGTON
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda  
au JAPON  
JAPON

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'Artisanat



NZIRORERA Joseph.

S/Couvert du Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale  
KIGALI